DEFINITION DES ZONES Plan Local d'Urbanisme UA - zone présentant une morphologie bâtie majoritairement de forme traditionnelle, à vocation principale d'habitat et d'équipements publics. Son bâti est continu ou semi-continu. **LUZINAY - 38** UAa - Secteur faisant l'objet d'une OAP et s'inscrivant dans une valorisation du centre bourg. UB - zone urbaine mixte, correspondant à l'extension du centre bourg. Elle se compose d'un secteur UBn relevant d'un assainissement individuel UBa - représentant les extensions de type pavillonnaire. Cette zone est traitée avec une maitrise de la densité au regard soit de son impact paysager soit de son éloignement aux services et équipements UCn - correspond aux hameaux. Sur ces zones, l'urbanisation est maitrisée pour prendre en compte l'éloignement aux services et aux équipements centraux, et Pièce 4B l'absence d'aménagement des voies. **ZONAGE NORD** Cette zone relève d'un assainissement individuel **Echelle 1/5000** 1AU - zone destinée au développement de l'habitat et des équipements - pièce 3 du PLU UE - zone d'équipements scolaires, sportifs et culturels. UX - zone à vocation d'activités. A - zone de protection des activités agricoles et des terres en raison de leur Vu la délibération du Conseil Municipa Cachet de la Mairie et signature potentiel agronomique, biologique ou économiquer en date du : 31 mars 2017 Ahn - secteur de taille et de capacité d'accueil limité permettant le développement approuvant le Plan Local d'Urbanisme d'une activité économique existante Az - secteur agricole en zone humide N - zone de protection des terrains naturels et forestiers à protéger Nz - secteur naturel en zone humide. Ncoz - secteur agricole en corridor écologique et zone humide Eléments bâtis à préserver - article L.151-19 du CU °。°。°。 Espaces boisés classés Espace vert protégé Ligne haute tension Alignement d'arbres Eléments bâtis à préserver - article L.151-19 du CU ★ Bâtiments recevant des animaux construction recensée avec prescriptionNuméro de référence dans la pièce 1d Secteur affecté par le classement sonore des voies Constructions pouvant faire l'objet d'un changement de destination Changement de destination permis Lettre de référence dans la pièce 1e Secteur soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation - OAP Se référer à la pièce 3 du PLU Secteur de risques naturels et technologiques Canalisation souterraine de transport de matières dangereuses : gaz Aléas naturels Constructible sous conditions Zone d'effets létaux significatifs Inconstructible sauf exceptions Zone d'effets létaux Canalisation souterraine de transport de matières dangereuses Zone d'effets letaux significatifs : 165 m Zone d'effets létaux : 195 m Liste des emplacements réservés Bénéficiaire Designation Commune Aménagement de voirie en faveur des modes doux - rue de l'église



